



SYNAPS@news



n°11 Mai 2024

Adhérez



Connectez-vous



cfecgcsynapsa.org

Contactez-nous

accueil@cfecgcsynapsa.org
01 85 34 90 59

Suivez-nous



EDITO

Acquisition de congés pendant les arrêts maladie



La loi permettant de mettre en **conformité le droit français avec le droit européen** en matière d'acquisition de congés pendant les périodes d'arrêt maladie vient d'être adoptée le 22 avril 2024.

- **Tout arrêt maladie** ouvre désormais droit à des congés payés **qu'elle qu'en soit la durée ou l'origine**.
- L'acquisition de congés est limitée à 2 jours ouvrables par mois, soit **4 semaines/an**.
- Les congés non-pris durant l'arrêt seront à **poser dans les 15 mois** après le retour.
- L'employeur est tenu d'en **informer le salarié** lors de la reprise du travail.

La loi est rétroactive au 1^{er} décembre 2009 **MAIS** il est fort probable qu'il faille entreprendre les démarches pour y avoir droit et vous n'aurez que jusqu'au 24 avril 2026 pour le faire !

ZOOM SUR LE SYNAPSA

Unions Territoriales CFE-CGC

Grâce à ses unions territoriales, au niveau régional (UR) et départemental (UD/CD), la CFE-CGC est présente sur le terrain à l'écoute des préoccupations des adhérents, des délégués syndicaux ou élus CSE de tous les secteurs d'activité. Ces Unions ont pour mission :

- d'assister aux réunions des instances de l'Etat,
- de désigner des personnes pour siéger dans les conseils d'administration de différents organismes, des conseillers du salarié et prud'homains...
- d'organiser des manifestations, des formations, des rencontres et débats,
- de gérer les élections (TPE, MSA, Chambres d'agriculture, Fonction publique),

Elles peuvent également apporter un appui aux délégués syndicaux : conseil, mise à disposition de salle, de matériel, affiches, tracts, goodies...

Il ne faut pas hésiter à se rapprocher de votre union locale ou départementale, pour construire ensemble une cohésion d'équipe et rencontrer des militants CFE-CGC d'autres secteurs d'activité. [Retrouvez ici les coordonnées des Unions.](#)



OUTILS PRATIQUES

Compte Personnel de Formation

Le Compte Personnel de Formation (CPF) recense les droits acquis tout au long de la vie active et ce jusqu'au départ à la retraite (il remplace de DIF depuis 2018).

Sont concernés les salariés du privé, apprentis, professions libérales ou non-salariés.



Le CPF est alimenté de 500 €/an pour un temps plein, avec un plafond de 5000 €. Il vous permet de financer une formation qualifiante ou non, un bilan de compétences ou une VAE (Validation des acquis d'expérience). Pour consulter vos droits à la formation,

créez un compte moncompteformation.gouv.fr.

Attention, à partir du 2 mai 2024, le salarié devra verser une participation forfaitaire de 100 € au coût de la formation, d'une VAE ou du bilan de compétence (sauf si l'employeur en finance une partie et pour les demandeurs d'emploi).

ACTUS



Démission surprise « pour des raisons personnelles » de Mr François SCHMITT, président du conseil d'administration et ce à la veille de la présentation des comptes 2023 du Groupe.

En fait il a considéré qu'il n'était plus en situation d'exercer son mandat. En amont de cette décision, le conseil d'administration avait retiré sa confiance au Directeur Général Délégué **Mr Olivier LARCHER**. **Mr SCHMITT** avait été élu en juin 2023. **Mr POUPART** vice-président et président de la caisse de Groupama Nord-Est a été élu pour lui succéder. **Mme LE DILLY**, présidente de Groupama Centre Manche, est élue Vice-Présidente. Pleine réussite est souhaitée à ce nouveau binôme.

TEMOIGNAGE

Concilier fonctions de manager et responsabilités syndicales, Bruno Samie

Bruno, présente-nous ton parcours professionnel et syndical.

Ingénieur de formation, j'ai intégré la **Chambre d'Agriculture de Gironde** en 2000. Conseiller viticole jusqu'en 2006, j'ai également pris des fonctions de directeur mis à disposition d'une association de développement agricole. Depuis 2015, je gère une équipe d'une quinzaine de conseillers viticoles.

En parallèle, étant issu d'une famille où l'implication collective était une valeur affirmée, la rencontre d'un collègue très sympathique et le côté apolitique tourné métier a suffi à me faire adhérer en 2000 à ce qui s'appelait le SNaCAR et est devenu le SYNAPSA.

Très rapidement je me suis impliqué au niveau local et régional en tant que **représentant du personnel** et **délégué syndical**. C'est ainsi que je suis devenu **négociateur national** pour le réseau des Chambres d'Agricultures puis, plus tardivement, auprès d'OCAPIAT. Ces différentes missions m'ont amené à présider le SNaCAR pendant 3 mandats, plus quelques incursions à l'UD et l'UR locales et à la MSA.



Comment gères-tu cette « double casquette » ?

Si la question est comment **être manager et syndicaliste**, je répondrais **qu'il n'y a rien de plus simple et de plus sain** ! En effet le syndicalisme intelligent, comme nous le pratiquons à la CFE-CGC, est un syndicalisme de réflexion, d'échange, de construction et non un syndicalisme dogmatique de blocage.

Quoi de mieux pour comprendre un employeur, ses contraintes mais également ses marges de manœuvre, que de le côtoyer au quotidien par son métier et en négociations sociales. Voire être soit même employeur.

Cette 'double casquette' est pour moi une force qui permet d'être crédible et audible, à condition d'avoir un certain courage, pour ne pas hésiter, quand cela est nécessaire, à monter au combat et à faire entendre la voix des salariés que nous représentons. Quitte à parfois mettre de côté sa position professionnelle spécifique. La clé de tout cela reste la **sincérité** et le **respect de nos valeurs** avec la volonté d'avancer ensemble.

Est-ce que tu aurais des conseils pour les cadres qui hésitent à s'engager syndicalement ?

Tout d'abord, à mon sens se syndiquer n'est pas forcément s'engager. C'est avant tout faire partie d'un groupe, être accompagné et se protéger. **Quand on connaît le niveau d'exposition et de risque des postes d'encadrement, ne pas être syndiqué est indubitablement une erreur.**

Ensuite vient l'engagement. Là, le niveau d'exposition n'est pas identique. Même si personnellement je ne conçois pas le syndicalisme sans engagement, je peux comprendre certaines réticences à ce sujet. Quoi qu'il en soit, l'engagement c'est entrer au cœur des dossiers, c'est acquérir de la connaissance qui nous rend plus forts collectivement et individuellement. C'est **être l'égal des employeurs** dans notre périmètre avec la capacité de le faire évoluer sur ses positions. C'est co-construire, être acteur de la destinée collective. Chacun à son niveau.

Quoi de plus beau !

WEBINAIRE

WEBINAIRE
Vous avez moins d'1 heure et souhaitez en tirer le plus de formations disponibles pour vous ?
Nous organisons 2 sessions à distance via Teams.
Se former pour agir !
Notre objectif, vous accompagner pour développer vos compétences au travers de formations selon un calendrier trimestriel :
Distancielle, Webinaires et en Présentielle
25 Avril et 4 Juin à 11h
Inscription et éligibilité sur le site
CFE-CGC SYNAPSA

Se Former pour Agir

La Commission Formation organise une nouvelle session du **Webinaire « Se Former pour Agir » le 4 juin à 11h.**

Au cours de cet évènement en ligne, les différentes formations à votre disposition seront abordées ainsi que leur calendrier.

Des conseils, des expériences et des stratégies précieuses seront partagées et les intervenants de la Commission Formation se feront un plaisir de répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à [vous inscrire ici](#)